

III. - MAROC

I. - LE CONSENSUS NATIONAL À L'ÉPREUVE DU CONFLIT SAHARIEN

A. - DÉFENSE MILITAIRE ET OFFENSIVE DIPLOMATIQUE

Engagés dans une stratégie de défense aussi longue que coûteuse, les autorités marocaines ne négligent pas pour autant toutes les voies de la diplomatie dans le double but de renforcer leur potentiel militaire périodiquement mis en échec par l'armement opérationnel des unités sahraouies, et de restaurer leur crédit international, gravement compromis par l'activité politique du Front Polisario et de ses alliés idéologiques.

Tandis que se poursuit la construction de la ligne fortifiée autour du « Sahara utile », facilitant la progression des FAR au sud du Djebel Khanfra vers Smara on annonce la livraison prochaine des premiers avions d'observation « OV 10 » commandés aux Etats-Unis, en attendant que le Congrès autorise la vente d'une centaine de chars « M 60 ». La réaction du Polisario ne se fait pas attendre : d'une part sur le terrain, où il lance de nombreuses offensives (1) qui visent à empêcher l'achèvement du « mur » par les FAR, d'autre part dans les médias où il accuse la France, la Belgique et les Etats-Unis d'entretenir l'état de guerre en poursuivant leurs livraisons d'armes. L'opinion marocaine s'est mise à espérer sur l'ouverture d'un dialogue après la poignée de main - fortuite - échangée à la Mecque par les Chefs d'Etat algérien et marocain, mais en vain. C'est paradoxalement à l'occasion d'autres rencontres internationales et dans des instances européennes que la position diplomatique du Maroc va sensiblement se redresser : ainsi en février à Addis Abeba la conférence ministérielle de l'OUA, officiellement consacrée aux questions budgétaires, refuse de se prononcer sur l'admission de la RASD au sein de l'organisation panafricaine, et préfère s'en remettre à l'appréciation des Chefs d'Etat lors de leur prochain sommet en Juillet à Nairobi. A New Delhi, les non-alignés tout en rappelant dans leur résolution le droit à l'auto-détermination des sahraouis, font silence sur l'existence du Polisario et sur le droit à l'indépendance des territoires de l'ancien Sahara espagnol. Autres signes d'évolution favorable au Maroc, le vote du rapport « Lalor » en mars par le Parlement européen qui s'est rangé derrière les thèses marocaines (2), et l'inversion du courant Pro-Polisario au sein de la

(1) Des affrontements ont lieu en janvier dans les localités (Smara, Ras El Khanfra, Khreibichet) où les FAR ont installé de nouveaux points d'appui de leur système défensif, et en février dans les localités de Dchira et Hagounia, que le Polisario a pu atteindre après avoir contourné « l'obstacle » marocain non achevé par le Sud.

(2) La résolution mentionne l'Algérie comme une « base d'agression contre le Maroc » et réaffirme le caractère bi-latéral de la tension dans le Nord-Ouest africain.

Chambre des Députés néerlandaise après les incidents qui ont marqué la visite à Tindouf d'une délégation de parlementaires hollandais qui se sont rendus ensuite au Maroc. Entretemps, l'AOSARIO, mouvement sahraoui pro-marocain avait alerté l'opinion publique internationale sur le sort des « séquestrés de Tindouf » en demandant une commission d'enquête sur les camps algériens, et en se targuant de rendre publique la liste des « mercenaires » venus du Mali, du Niger et de Mauritanie pour « élargir les rangs du Polisario ». En revanche, le coup d'Etat manqué du 16 mars en Mauritanie a brusquement tendu les relations entre les deux pays qui ont rompu leurs relations diplomatiques, après s'être livré à une campagne d'accusations réciproques : les autorités de Nouakchott ont aussitôt soupçonné le Royaume d'avoir soutenu l'opération, tandis que les autorités marocaines après avoir démenti ont dénoncé (3) le laxisme et la complicité de la Mauritanie qui, en favorisant les infiltrations du Polisario et les rentrées d'armement algérien, risquaient d'entraîner une « sanctuarisation » de tout le nord du pays. Ces craintes allaient s'avérer à la fin mars, après les violentes attaques du Front Polisario contre la garnison de Guelta Zemmour. Malgré la visite inopinée à Nouakchott les 20 et 21 avril du Colonel Kaddhafi venu plaider la traditionnelle fusion entre les deux pays, les dirigeants mauritaniens prennent soin de ne pas céder à ces pressions et éliminent de leur exécutif les éléments les plus pro-libyens. Cette évolution est accueillie avec satisfaction au Maroc alors même que les Président et Secrétaire Général de l'OUA sont venus remettre au souverain chérifien les dernières recommandations du Comité des Sages de Freetown (septembre 1980). Sur le plan militaire, après une vaine tentative du Polisario visant à entraver la poursuite de l'édification du « barrage » entre Smara et Bou Craa, l'attaque du poste de Sidi Amara en territoire marocain incontesté suscite de vives réactions : le roi saisit aussitôt le Secrétaire Général de l'ONU pour dénoncer la « volonté déstabilisatrice » de l'Algérie et brandir la menace d'un droit de suite éventuel. Par ailleurs, dans la perspective du prochain sommet de l'OUA, il déclenche une vaste offensive diplomatique dans le monde entier pour exposer les données stratégiques de la situation au Maghreb, créée par la complicité algérienne et l'interventionnisme libyen, et pour réaffirmer la position marocaine, qu'il venait de développer dans un discours prononcé à M'Hamid Al Ghazlane, lieu historique et chargé de symboles (4). Tandis que les FAR poursuivent l'achèvement de leur ligne de défense, les 10 émissaires du roi, anciens ministres et ministres en exercice vont parcourir durant le mois de mai 90 pays pour y faire valoir la justesse de la cause marocaine et capitaliser le maximum d'alliances, à partir de l'inquiétude suscitée par les initiatives libyennes et le soutien que leur offriraient l'URSS et Cuba. Une telle sollicitude n'est pas pour surprendre, à quelques semaines du sommet africain de Nairobi, dont le roi a mesuré et pesé tous les enjeux, avant d'annoncer solennellement devant la presse internationale qu'il y participerait en personne, rompant ainsi avec une

[3] *Al Alam* et *l'Opinion* se sont fait l'écho de cette prise de position marocaine.

[4] C'est là que Mohamed V avait peu après l'indépendance revendiqué le Sahara sous domination espagnole.

attitude discrète voire humiliante (4bis). Les responsables de la diplomatie marocaine ont de bonnes raisons d'être confiants, dès lors que bon nombre de gouvernants africains semblent ralliés à leur thèse et que la situation militaire s'est considérablement améliorée grâce à la nouvelle stratégie du « Sahara utile » protégé par le « mur » de sécurité (5). En outre, au plan juridique, le Maroc entend bien, sous peine de faire éclater l'OUA, s'opposer au vote sur l'admission de la RASD sans que l'on ait au préalable voté à la majorité des 2/3 sur la question préjudicielle de savoir si cet « Etat sahraoui » remplit bien les conditions requises par les textes mêmes de l'organisation africaine...

B. — LE COMPROMIS DE NAIROBI : CONTROVERSES AUTOUR D'UN RÉFÉRENDUM

Fort de tous ces atouts, et assuré d'un environnement international moins hostile, le roi va pouvoir présenter le 25 juin à Nairobi le « nouveau dossier » destiné à ce sommet africain devant une trentaine de chefs d'Etats impatients d'en connaître le contenu, mais encore tout surpris de la récente réconciliation maroco-libyenne. Sans y faire la moindre allusion, de manière à ce qu'elle apparaisse comme une initiative personnelle, Hassan II paraît reprendre à son compte les propositions du dernier Comité *ad Hoc* (6) de Freetown (septembre 1980) : en effet il annonce qu'il accepte l'organisation d'un « référendum contrôlé » au Sahara occidental, en excluant cependant toute idée de discussion ou de négociation préalable avec un Polisario qu'il ne reconnaît pas. En fait comme il le précise quelques jours après, à Rabat, lors d'une conférence de presse (7), ce « référendum » ne saurait comme « l'autodétermination » mettre en cause la souveraineté, mais « sera confirmatif, car le peuple marocain ne se déjugera pas par rapport à ses serments d'allégeance passés ». Il peut être organisé en 3 ou 4 mois avec l'aide de la commission de l'ONU et de l'OUA, « dans la paix et la sérénité » sans impliquer pour autant le retrait des troupes et de l'administration marocaines. Quant aux réfugiés de Tindouf, ils devront venir s'inscrire dans leurs localités d'origine s'ils veulent voter. Accueillie avec un certain soulagement, et perçue de prime abord comme une importante concession, cette ligne de conciliation n'allait pas soulever l'enthousiasme du Polisario, qui espérait bien faire l'économie d'une telle résolution (8) en faisant voter directement l'admission de la RASD. Cette question ayant été habilement détournée, il ne lui restait plus qu'à poser à son tour ses propres conditions pour éviter que la consultation ne débouche sur la reconnaissance du fait

(4 bis) En 1979 le roi avait déçu ses pairs en ne se rendant pas au sommet de Monrovia comme il l'avait promis, et avait ironisé sur leur « politique des tam-tam » en faveur du Front Polisario.

(5) Cf. la conférence de presse du Général Dlimi et le reportage de Roland Delcour « Mille kilomètres sur le chemin de ronde du Royaume », *Le Monde* 2 et 3/6/1981.

(6) Celui-ci préconisait un cessez-le-feu suivi d'un référendum « juste et général » et fixait au 31/12/1980 la date limite pour l'acceptation des parties. Cf. AAN 80, Chronique politique Maroc et Documents.

(7) Cf. *Le Monde* 4/7/1981, p. 6.

(8) Cf. Texte de la résolution *infra* Documents.

accompli marocain. Dès le 4 juillet le ministère sahraoui de l'information fait savoir dans un communiqué que le Front Polisario n'acceptera pas un cessez-le-feu imposé de l'extérieur, et qu'il entend en discuter les modalités directement avec Rabat; qu'il exige le retrait des troupes et de l'administration marocaines avant la tenue du référendum et qu'il entend participer à l'administration provisoire mise en place avec l'aide des organisations internationales pour contrôler le déroulement de la consultation. La tâche de la commission *ad hoc* chargée par l'OUA d'élaborer avant la fin août les modalités du cessez-le-feu et du référendum, allait aussitôt pâtir de ces divergences sur lesquelles viendrait se greffer inévitablement la fameuse controverse sur le nombre des Sahraouis. En effet, là aussi les positions semblent inconciliables puisque le roi s'en tient aux chiffres du dernier recensement espagnol de 1974 (73 438 sahraouis) complétés éventuellement par des résultats d'une enquête internationale sur les réfugiés de Tindouf, tandis que le Polisario évalue son peuple autour d'une fourchette de 500 à 750 000 personnes, dont une grande partie est réfugiée dans les pays périphériques.

Dès le début de ses travaux, une polémique s'instaure entre le Maroc et la Mali sur le rôle de la commission dans l'organisation du référendum contrôlé; les dirigeants marocains entendent faire prévaloir une interprétation très restrictive des « pleins pouvoirs » de cette commission, au demeurant attribués explicitement par le 3^e article de la résolution de Nairobi. Il faut dire qu'une équivoque subsiste précisément au sujet du texte même de cette résolution, dont la plupart des organes de presse marocains n'ont publié qu'une version abrégée (9)... Seul l'*Opinion* proche de l'Istiqlal a reproduit les articles 6 et 7 qui notamment sont à l'origine de cette équivoque (10), et seule l'opposition USFP a tenu à souligner au Parlement, l'ambiguïté de cette résolution de même qu'A. Bouabid n'a pas manqué de relever que l'acceptation du référendum en rouvrant un dossier que le Maroc avait jusqu'ici considéré comme clos, plaçait son pays dans une position dangereusement contradictoire... Les divergences entre les parties ne font que s'accroître à l'approche de la réunion du Comité *ad Hoc* appelé à trancher sur tous les points litigieux : le roi Hassan II renouvelle dans son discours du 20 août le caractère « confirmatif » selon lui de la consultation prévue, et persiste dans son ignorance totale du Polisario en tant que « partie concernée »; de son côté, le Front a lancé une série d'attaques du 10 au 17 août contre la localité marocaine de M'Sied, prouvant ainsi qu'il fallait compter avec lui pour discuter les conditions d'un cessez-le-feu.

Réuni à Nairobi les 24 et 25 août en présence des Chefs d'Etat algérien et marocain, le Comité des Sept va apporter quelque clarté sur certaines modalités du référendum (11) tout en laissant également planer un certain flou pour

(9) Pour les autorités marocaines, la résolution comporte 6 points, et les paragraphes 6 et 7 de la version fournie par l'OUA n'ont aucune valeur, puisqu'ils ont été adoptés après le départ du roi.

(10) Ces 2 paragraphes sont embarrassants pour Rabat dans la mesure où ils mettent implicitement en cause la souveraineté du Royaume sur les territoires sahraouis, et où ils font référence au « peuple » du Sahara occidental, distinct de celui du Maroc. Cf. *Le Monde*, 25/8/1981. P. BALTA.

(11) Cf. Texte de la résolution *infra* Documents.

ménager les exigences des parties et préserver ainsi les chances d'aboutir à un processus de paix : ainsi, le référendum est-il taxé d'« auto-détermination » tout en offrant au « peuple du Sahara occidental » le choix entre « indépendance ou intégration au Maroc » ; ainsi prévoit-il l'intervention de « forces de mission de la paix » et d'une « administration intérimaire » sous l'autorité de l'OUA et de l'ONU, sans pour autant exiger explicitement le retrait des troupes et de l'administration marocaines. S'agissant des modalités du scrutin, l'âge électoral est fixé à 18 ans et l'élaboration des listes électorales se fera à partir du recensement espagnol de 1974 et des documents du Haut Commissariat aux Réfugiés. Analysé par le roi comme un document très satisfaisant à tous points de vue, sauf pour la formulation de la question, ce « compromis de Nairobi II » va sonner le glas du consensus saharien et engendrer une crise politique sérieuse dans les relations entre le Pouvoir et l'opposition socialiste. En effet, déjà très réservé sur les recommandations de Nairobi I, le Bureau Politique de l'USFP dénonce dans un communiqué public du 5 septembre cet « optimisme de commande » qui laisse supposer « une prédisposition à la résignation, voire même à l'abandon éventuel de la souveraineté marocaine sur les provinces du Sahara Occidental » (12). Soulignant les menaces que laisse planer l'étendue des attributions de l'administration intérimaire dans l'organisation et le déroulement du référendum, l'USFP s'étonne également que la dernière résolution contienne des clauses contraires à la constitution du Maroc, en fixant par exemple le droit de vote à 18 ans, et doute fortement que l'Algérie accepte la mise à l'écart du Polisario dans les négociations sur le cessez-le-feu. Tout en reconnaissant que l'acceptation du principe d'un référendum a pu désarmer les adversaires du Maroc, le parti de A. Bouabid estime que certaines modalités comportent trop d'incertitude et de dangers pour que le peuple marocain ne soit pas véritablement informé sur l'avenir du Sahara et appelé dans son ensemble à se « prononcer clairement » sur le destin de « l'intégrité territoriale » de son pays. Ce communiqué invitant le roi à organiser finalement un « référendum populaire et démocratique » sur les décisions de Nairobi II, est ressenti comme une atteinte personnelle sur le fond et sur la forme, voire comme une atteinte intolérable au consensus national. Cinq des membres du Bureau politique de l'USFP sont aussitôt arrêtés, dont deux députés bénéficiant de l'immunité parlementaire, et traduits en justice le 21 septembre devant le Tribunal de première instance de Rabat. Accusés d'incitation au « désarroi » et « d'atteinte aux citoyens dans leur attachement à la personne du souverain », trois d'entre eux – A. Bouabid, M. El Yazghi et M. Lahbabi – sont condamnés à un an de prison ferme, au terme d'un procès interdit aux observateurs étrangers ainsi qu'aux journalistes ne pouvant se prévaloir d'une accréditation permanente au Maroc. Le Ministère public a fondé son réquisitoire sur le dahir du 29 juin 1935, imposé au Sultan Sidi Mohamed à des fins coloniales par le Protectorat...

Même si bon nombre d'arguments développés par ce communiqué de l'USFP ont été repris par le journal communiste *AL Bayane* et par la presse

[12] Cf. Texte intégral du Communiqué *infra* Documents.

gouvernementale, la classe dirigeante marocaine reste unie derrière les positions du roi et prête à défendre la lettre comme l'esprit de la résolution africaine. Mais l'espoir de voir s'enclencher le processus de paix allait vite s'évanouir par le fait du Polisario qui à la mi-octobre lance d'importants moyens blindés dans la bataille de Guelta-Zemmour (13) près de la frontière mauritanienne.

C. - LA REPRISE DES HOSTILITÉS

Étalés sur une semaine, ces combats ont d'abord tourné à l'avantage des unités sahraouies dont l'offensive, surprise, accompagnée de tirs de SAM-8 a complètement submergé la garnison marocaine forte de moins de 2 000 hommes. Après le 14 les FAR reprenant le dessus, la situation se serait renversée et le Polisario aurait quitté les lieux en direction de la Mauritanie. Au-delà du bilan militaire, une fois de plus très controversé (14), cette bataille entraîne de profondes répercussions politiques et diplomatiques. Convoqué d'urgence, le Parlement, réuni au grand complet, adopte une motion condamnant l'agression de Guelta-Zemmour et mettant en cause l'Algérie et la Libye. Par ailleurs, le roi adresse une série de messages, entre autres, aux secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA ainsi qu'aux chefs d'Etat des pays membres du Conseil de Sécurité, pour dénoncer vigoureusement cette attaque comme une violation des dernières résolutions de Nairobi et une atteinte grave aux efforts de paix de son pays. Il convoque également le chargé d'affaires soviétique pour protester contre l'emploi par les guerilleros sahraouis de missiles « SAM 6 » et l'interroger sur la présence de techniciens non-africains qu'impliquerait, selon lui, l'utilisation d'un armement aussi sophistiqué (15). Au niveau intermaghrébin, la Mauritanie est violemment prise à partie et accusée d'avoir servi de base de départ pour les colonnes sahraouies et de lieu de repli pour abriter la retraite du Polisario auquel se seraient joints les soldats mauritaniens. La presse marocaine reprend à l'unisson ces mises en garde, tout en appelant à une mobilisation nationale et populaire eu égard à la « véritable guerre » qui semble désormais s'installer et à l'internationalisation manifeste du conflit.

Sans minimiser pour autant l'ampleur ni la durée des affrontements, des témoignages de journalistes sont venus contredire sur plusieurs points la version de Rabat sur cette bataille de Guelta-Zemmour (16). Quelle que soit la

(13) Sur ces combats, dont l'issue a fait une fois de plus l'objet de déclarations controversées, voir *Le Monde* 15, 16, 20, 21, 22 et 28/10/1981. *Le Matin du Sahara*, 14, 18, 22 et 25/10. *Lamaliif*, novembre 1981 : 4-9.

(14) Le Polisario fait état de 2 000 tués sur les 2 650 hommes dans le régiment des FAR, et de 200 prisonniers dont 6 officiers. Le général Dlimi n'a pas donné de détails sur les pertes humaines, et a simplement confirmé que deux mirages F1 et un avion C-130 avaient été abattus. Selon des observateurs militaires, les pertes ont dû se situer autour de 400 hommes tués ou faits prisonniers, 800 autres auraient été plus ou moins blessés.

(15) La presse britannique a parlé, sans en avoir la certitude, d'Allemands de l'Est et de Nord-Coréens. Cf. *Lamaliif*, Nov. 1981 : p. 6.

(16) Cf. *Le Monde* 28/10/1981, p. 3.

crédibilité des interprétations, chaque partie semble vouloir tirer le meilleur profit de l'impact militaire et de la résonance diplomatique de ces combats. Pour le Polisario, prouver, s'il en était encore besoin, qu'il dispose d'une armée efficace et disciplinée, et qu'il demeure l'interlocuteur privilégié et préalable pour la mise en œuvre d'un cessez-le-feu véritable (17); pour le Maroc, faire admettre, en agitant le spectre de l'agression et de la subversion internationale, par Polisario interposé, l'urgente nécessité d'une aide occidentale et revaloriser sa fidélité aux engagements pris à Nairobi pour faire aboutir le processus de paix (18). La succession des visiteurs américains en novembre ainsi que l'installation du nouvel ambassadeur vont aussitôt témoigner de l'appui que les États-Unis entendent désormais apporter dans l'affaire saharienne, à un moment où les positions du Maroc, au plan militaire et diplomatique, se retrouvent sérieusement menacées.

En effet, l'armée marocaine va finalement évacuer les bases de Guelta-Zemmour et de Bir Enzaran, après que la Commission de décolonisation de l'ONU ait adopté un projet de résolution « réaffirmant le droit inaliénable du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination et à l'indépendance », et appelant le Maroc et le Polisario à négocier un cessez-le-feu immédiat permettant l'application d'un référendum « libre et régulier ». A la fin de l'année, tous les efforts déployés par la diplomatie ainsi que tous les espoirs fondés autour des concessions marocaines se trouvaient anéantis, tandis que réapparaissaient, en filigrane du rapprochement maroco-américain, les signes inquiétants d'une véritable guerre en règle et d'un recul certain du processus de paix enclenché à Nairobi à l'initiative du Maroc.

D. — VERS LA FIN DU CONSENSUS NATIONAL ?

Au plan interne, l'évolution incertaine de la position marocaine dans le conflit saharien n'a pas manqué de peser sur l'équilibre politique du régime, au point d'en altérer les fondements consensuels, et de faire ressurgir de profonds clivages entre le Pouvoir et l'opposition, notamment à l'occasion de la réaction du Bureau politique de l'USFP après les propositions du référendum énoncées à Nairobi par le roi Hassan II. En effet, autant par la sévérité de son verdict que par le caractère expéditif de sa procédure, le procès intenté aux cinq dirigeants de l'USFP a ranimé les vieux démons d'un régime d'exception que l'on croyait enterré depuis que le pays avait renoué en 1977 avec le processus de démocratisation et de libéralisation. Toute mise en garde, fut-elle légitime, paraît interdite, dès lors que ses auteurs osent disputer au souverain la palme du nationalisme, ou douter de ses capacités stratégiques à défendre les intérêts

(17) A deux reprises, les 15 et 29 octobre, les responsables du Polisario ont lancé un appel au roi Hassan II pour des « négociations directes entre les deux pays, seuls belligérants et seuls capables d'éviter la guerre ». Cf. *Le Monde* 17 et 31/10/1981.

(18) Cf. les entretiens Hassan II - C. Cheysson du 28/10 et le discours du roi le 6/11 à l'occasion du 6^e anniversaire de la Marche Verte. *Le Monde* 30/10/1981 et 8/9.11.1981.

nationaux; à fortiori doit-elle être condamnée s'ils paraissent s'ériger en censeurs des décisions royales, ou pis encore en pourfendeurs de sa légitimité « intrinsèque ». C'est ce qui ressort des réactions aussi brutales qu'unanimes des partis de la majorité vis-à-vis de cette position de l'USFP qualifiée de « crime de lèse-majesté et de trahison » (19) ou encore d'incitation à la « subversion »... Pour eux, rien ne permet de penser que toutes les garanties n'ont pas été prises pour préserver l'intégrité du territoire et le rattachement des deux provinces sahariennes, que ce soit au niveau des compétences de l'administration intérimaire, de l'établissement des listes électorales ou du libellé de la question (20). Ce communiqué vise, à vrai dire, selon eux, un objectif plus grave au-delà du « Sahara qui n'est qu'un prétexte », à savoir déstabiliser le régime et les institutions et « saper les fondements de la nation » (21). Au-delà des partis pris et des finalités sous-jacentes qu'a pu révéler l'ensemble de ces réactions, ce conflit a, par ses développements et ses conséquences, permis de confirmer l'étroitesse des capacités d'expression de l'opposition, dans un champ politique concentré et dominé par la monarchie, et de mesurer sinon la fragilité du moins l'équivoque des fondements mêmes du consensus saharien... En effet, on n'oublie pas, dans les rangs de l'USFP, que le Sahara aurait pu être réintégré dans la foulée de l'Indépendance, si la monarchie avait aidé l'armée de libération du Sud à poursuivre sa percée et développer une « guerre populaire » du type algérien au lieu de s'employer à la désarmer et à la dissoudre dans une armée vouée au service exclusif de la dynastie et à la domestication de toutes les forces suspectes ou concurrentes...

C'est cette même stratégie, à courte vue et égocentrique, qui, selon eux, a progressivement nourri les rancœurs des Sahraouis avant de les pousser à constituer le noyau du futur Polisario... Partant de cette analyse, l'USFP ne saurait admettre que le Maroc, qui a refait une grande partie de son retard, prenne le risque d'un échec et que l'unanimité nationale n'ait pas d'autre objectif que de cautionner un éventuel « lâchage du Sahara ». En rappelant le Palais à une plus grande vigilance, l'USFP espérait même lui fournir davantage d'arguments pour obtenir des garanties formelles sur les modalités du référendum et limiter ainsi les « concessions » réclamées par l'OUA tout comme les prétentions du Polisario. A l'inverse, les partis de la coalition majoritaire qui associent la sauvegarde de l'unité nationale à la défense prioritaire de la monarchie, croient au succès de la stratégie actuelle parce qu'elle s'appuie, comme dans le passé, sur la persévérance diplomatique et le réalisme politique. Pour eux, Hassan II ne peut faillir au rôle historique de « réunificateur du Royaume » qu'il s'est assigné, alors même qu'il a largement contribué à redresser la situation militaire du Maroc et surtout sa position diplomatique en parvenant à bloquer l'admission de la RASD à l'OUA. En outre, les actions entamées par l'Etat en matière économique et sociale en faveur du développe-

(19) Déclaration de M. Ahardane, Président du Mouvement Populaire et Ministre de PTT, à P. Balta; *Le Monde* 22/8/81, p. 5.

(20) Cf. la « déclaration des milieux autorisés » publiée dans *Le Matin du Sahara* des 22 et 25/9/81.

(21) Cf. Editorial de M. Ahmed ALAOU; *Le Matin du Sahara* et *Maroc Soir* 10 et 11/9/1981.

ment de ces provinces ainsi que les récentes mesures institutionnelles (22) destinées à préserver la spécificité sahraouie, ne peuvent que bien augurer de l'issue d'une consultation.

Dans l'épreuve de force qui s'est engagée sur cette affaire entre le pouvoir et l'opposition socialiste, chaque partie peut se trouver de bonnes raisons pour reprocher à l'autre d'avoir rompu le consensus : pour le roi, il lui faut d'une part justifier la répression qu'il a fait subir à l'USFP après les émeutes de juin dont il lui attribue en partie la responsabilité; d'autre part, accentuer sa marginalisation politique et saper le crédit populaire incontestable qu'elle a su reconstituer à la faveur de la libéralisation et avec l'aide de la CDT. Quant à l'USFP, son tribut à l'unanimité ne lui a rien apporté sur le plan politique, pas plus qu'elle n'a su endiguer les débordements de sa base militante qui lui reprochait son manque de combativité sur le plan économique et social. Aussi, mieux vaut-il se démarquer de tout ce qui pourrait être perçu comme un reniement et prendre date avec l'histoire pour être à même de dénoncer le cas échéant le refus obstiné du pouvoir à pratiquer une réelle concertation, et à fortiori à amorcer de véritables réformes de structures, qui répondent aux attentes légitimes du peuple marocain.

C'est dire que l'enjeu de ce schisme dépasse le Sahara proprement dit pour concerner le projet global de Société autour duquel de très fortes tensions se sont cristallisées en raison même du poids de la guerre sur les grands équilibres économiques et financiers du pays.

II. - UNE SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE PRÉOCCUPANTE

Dès les premiers mois de l'année, les autorités gouvernementales et politiques ont les plus grandes craintes sur les perspectives de la récolte céréalière, en raison de la sécheresse exceptionnelle et tenace qui sévit dans tout le pays, y compris les régions les plus fertiles. Au déficit alimentaire que le quotidien *Al Bayane* estime autour de 30 à 35 millions de quintaux (23) et qu'il évalue à 3 milliards de dirhams, s'ajoute une crise de l'élevage qui a conduit les éleveurs, devant la cherté des aliments pour le bétail, soit à brader leur cheptel soit à le laisser mourir (24). Il fallait que la situation soit grave et lourde de conséquences même au plan politique pour que le roi organise du 23 au 28 février à Marrakech un colloque sur l'économie agricole. En effet, à

(22) C'est le 21 août qu'a été créé le Conseil consultatif spécial pour les provinces sahariennes, composé de 105 membres et chargé de donner des avis sur la dévolution des richesses de la région et l'adaptation de la législation (droit personnel, régime de la propriété...) aux traditions des habitants du Sahara.

(23) La prévision optimiste s'élève à 20 millions de quintaux pour une consommation annuelle de 60 millions de quintaux; *Al Bayane*, 27/3.

(24) Le cheptel a été décimé à concurrence de 30 à 40 %; *Al Bayane*, 27/3.

l'instar de ce qui s'était passé pour l'enseignement lors du colloque d'Ifrane, Hassan II a tenu à marquer l'intérêt personnel qu'il portait à ce qu'il considère encore comme « la richesse essentielle sur laquelle le pays devra fonder sa subsistance et sa pérennité ». L'exode rural, cumulé à l'expansion démographique, a atteint des proportions trop inquiétantes (la population des campagnes est passée de 86 % en 1956 à 60 % en 1970 et à 56 % en 1980) pour que la politique agricole ne soit pas entièrement repensée non seulement aux fins essentielles de l'auto-subsistance mais encore à la dimension du marché maghrébin, voire européen. Les mesures conjoncturelles prises pour parer au plus pressé (25) n'excluent pas, comme cela ressort des conclusions de ce colloque, l'établissement d'un plan global par une commission nationale de l'agriculture, et l'expérimentation de nouvelles méthodes d'exploitation et de commercialisation à partir d'une zone pilote.

Ce colloque a pu, pour un temps, apaiser les esprits et prévenir, dans l'esprit du roi, la dégradation de l'unité nationale avant les échéances diplomatiques décisives pour l'avenir du Sahara marocain.

Du côté des phosphates, deuxième poumon de l'activité économique marocaine, les résultats n'ont pas été à la mesure des ambitieux projets de l'OCP bâtis à partir de la revalorisation des prix et de l'énorme potentiel en ressources dont dispose le pays depuis l'annexion du Sahara Occidental (26). En effet, la hausse des prix a eu un effet boomerang dans la mesure où elle a entraîné une prolifération de nouveaux pays producteurs et ravivé la concurrence à l'exportation dans un marché mondial dominé jusqu'ici par le Maroc. Par ailleurs, elle a facilité la mise au point du traitement des minerais pauvres aux Etats-Unis et dans d'autres pays comme l'Afrique du Sud, Israël et la Jordanie qui, grâce à leurs efforts technologiques, sont devenus plus compétitifs sur le nouveau marché de l'acide phosphorique et de l'uranium qui en est extrait (27).

Si le maintien de cours élevés et la hausse du dollar ont pu favoriser une certaine croissance en valeur des ventes de phosphates (28) (+ 27,1 %), en novembre le volume exporté a encore diminué (29) (- 5,4 %) puisqu'il est passé de 16 528 000 à 15 635 000 tonnes.

Le redressement de la balance commerciale opéré avec succès dans les années 1978-1980 n'a pu résister aux effets conjugués de la sécheresse et de la chute des ventes phosphatières. En effet, la progression de la valeur des exportations (+ 24,4 %) s'est révélée plus faible que l'accroissement de celle des importations (+ 33,7 %) liée à la couverture du déficit alimentaire et au renchérissement de la facture pétrolière. Le taux de couverture a donc diminué, passant de 57,5 % en 1980 à 53,5 %. D'autres déséquilibres se sont manifestés, alimentant au total un bilan d'autant plus grave qu'ils faisaient suite à une

(25) Allègement des charges financières et lancement de travaux sous l'égide de la Promotion Nationale pour améliorer l'infrastructure, de manière à maintenir l'emploi.

(26) Cf. R. DELCOUR « Un exemple de stratégie offensive : l'OCP », *Le Monde* 21/4/83.

(27) F. VERGARA « Des concurrents redoutables pour le Maroc », *Le Monde*, *ibid.*

(28) 3 012 à 3 827 millions de DH.

(29) En 1980 le tonnage exporté avait diminué de 7,5 % par rapport à 1979.

récession de quatre années, au point de traduire pour la première fois, depuis 1966, la croissance du PIB en valeur négative et qu'ils coïncidaient avec un endettement extérieur particulièrement élevé. Le besoin de financement extérieur en progression de 55 % par rapport à 1980 a atteint le niveau record de 14,2 millions de dirhams, et malgré un appel jamais atteint aux capitaux étrangers, le Maroc n'est pas arrivé à le combler sans recourir aux facilités élargies du FMI et à une ponction sur ses réserves de change.

Ces difficultés conjoncturelles accumulées durant l'année témoignent, certes, des insuffisances patentes de la thérapeutique de pause initiée par le plan de stabilisation 1978-1980, mais elles permettent surtout de mieux comprendre la soudaine et violente flambée sociale dont Casablanca a été le théâtre les 20 et 21 juin.

III. - LE CHOC SOCIAL DE CASABLANCA ET SES RÉPERCUSSIONS POLITIQUES

En effet, si un simple mouvement de grève générale de 24 heures a pu dégénérer en une véritable et tragique émeute, c'est bien que l'acuité des problèmes de fond devait l'emporter sur les préoccupations corporatistes du moment, et que le défi politique national submergeait le simple conflit local, Casablanca symbolisant, comme en 1965, un point de rupture du pacte communautaire sous la poussée des injustices trop injurieuses plutôt qu'un lieu de condensation d'une protestation programmée et circonscrite. On connaît les faits : le gouvernement annonce le 28 mai une hausse des prix des principales denrées alimentaires, variant de 14 à 77 % suivant les produits, qu'il justifie par l'évolution des cours mondiaux et par les charges croissantes de la Caisse de Compensation. Ces hausses suscitent, non seulement dans l'opinion, les syndicats et l'opposition, mais aussi auprès des partis de la coalition gouvernementale, rejets, critiques et réserves, à tel point que tous les groupes parlementaires demandent le retrait de ces mesures. Le 6 juin, le gouvernement réduit les hausses de moitié, mais l'opposition continue d'en demander l'annulation au profit d'un réajustement des salaires et du SMIG. Meetings et manifestations se développent dans certaines villes, sous l'égide des deux principaux syndicats l'UMT et la CDT qui, faute d'obtenir l'ouverture d'un dialogue sur les revendications urgentes, appellent à la grève respectivement les 18 et 20 juin. Les grèves sont largement suivies dans la plupart des villes et des secteurs, notamment à Casablanca où la manifestation tourne à l'émeute avec des pillages, des échauffourées et des heurts violents qui opposent dans plusieurs quartiers populaires les forces de l'ordre et les grévistes et qui se soldent par un nombre important de victimes (30). Au-delà des divergences qui ont suivi les tragiques émeutes, sur la version des faits comme sur la part respective des responsabilités, c'est tout autant la spontanéité du phénomène que l'ampleur des problèmes sous-jacents qui doivent nous interpeller. En effet, si la foule des déshérités, des sans-métiers et des jeunes a pu déborder ses représentants

(30) 66 morts et 110 blessés selon le Ministère de l'Intérieur. De 600 à 1 000 morts selon l'opposition socialiste et l'Association des Marocains en France. Cf. *Le Monde* 1/7/1981.

légitimes et préféré l'affrontement direct dans la rue en détruisant tout ce qui symbolisait à ses yeux la provocation ou la frustration (les banques, les voitures, l'autoroute traversant les bidonvilles...). c'est que, sans doute, seule la violence lui paraissait constituer une réponse à la société comme à l'Etat pour exprimer à l'une son désarroi et à l'autre son désaveu. Car, comment expliquer qu'elle ait pu prendre le risque de faire renaître la spirale violence-répression, sinon pour mieux stigmatiser la crise des structures sociales et politiques actuelles, au niveau de l'encadrement, de la mobilisation, du contrôle, ou de la prestation, et pour mieux dévoiler la faillite d'un Etat qui masque sous couvert de l'unité nationale la vraie face de son autoritarisme. Or, Casablanca apparaît à travers ou à cause de son hyper-urbanisation comme un microcosme de toute la société marocaine, où les contradictions sociales les plus frappantes ont affleuré sous le poids des incohérences, des échecs ou des défaillances accumulées par l'Etat dans sa conduite politique du développement. C'est là que s'est concentré plus de 60 % de l'activité industrielle du pays et que se distribue plus de 72 % des salaires, que se collectent 70 % des dépôts bancaires du pays, et que sont implantées les infrastructures les plus modernes, à croire que les projections lyautéennes de 1912 sur la vocation attractive de cette ville n'ont fait que se confirmer... C'est là aussi que se mesurent, en corollaire et avec tous les effets pervers qui en sont induits, le poids des jeunes, le poids des inactifs, le poids de l'exode rural, le poids du surpeuplement et le poids des pauvres. Sur une population proche de 3,2 millions d'habitants, Casablanca compterait 1,6 millions de moins de 15 ans et 1,9 millions de moins de 20 ans; 30 % seulement des 300 000 jeunes de 15 à 20 ans y sont scolarisés dans le secondaire, les autres étant inoccupés et livrés à eux-mêmes, à la rue, à la drogue et à la délinquance. La proportion du chômage pour la tranche d'âge des 20-24 ans y est de 26 à 30 %, alors qu'elle se situe dans les autres villes entre 10 et 13 %; 600 000 personnes environ ont un réel emploi pour faire vivre une population de plus de 3 millions qui est une des plus nourries par l'exode rural, et des plus touchées par le surpeuplement et la pauvreté, puisque plus du quart se trouve entassé dans les bidonvilles, et vit en deça de ce « seuil de pauvreté » déjà mis en relief par la BIRD dans son fameux rapport de 1978... A croire que c'est un miracle qu'une telle explosion sociale ne se soit pas produite plus tôt...

A. — LE DURCISSEMENT DU RÉGIME CONTRE L'OPPOSITION

A quelques nuances près, les autorités gouvernementales, relayées par les organes de presse officiels (*Maroc-Soir* et *Le Matin du Sahara*) ont aussitôt exploité ces tragiques événements dans un même but politique, à savoir mettre en cause l'esprit et le comportement séditionnels de la CDT et de l'USFP (31). En effet, ces événements survenant la veille du départ du souve-

(31) Voir les éditoriaux de *Maroc-Soir* et du *Matin du Sahara* qui ont suivi les 20 et 21/6. Cf. également les interventions du Premier Ministre dans son discours radio-télévisé, et du Ministre de l'Intérieur devant le Parlement, lors du débat sur ces événements.

rain pour le Sommet africain de Nairobi, à un moment où le Maroc devait offrir un front intérieur uni dans la bataille du Sahara, il leur était facile de dénoncer aux yeux de l'opinion publique le lâchage de ces organisations et de les désigner comme les responsables de véritables « menées anti-nationales ». Par ailleurs, en déniant le succès de cette grève dans le pays (32) pour mieux insister sur les mobiles politiques du mouvement, le gouvernement parvenait ainsi à esquisser le fond du problème, soit, le malaise économique et l'urgence d'une politique ou d'un dialogue social...; en outre, par un déplacement judicieux des enjeux, notamment le maintien de la cohésion nationale, il justifiait ainsi la dureté et l'ampleur de la répression qu'il allait faire subir à des secteurs sociaux et politiques devenus trop encombrants ou jugés trop dangereux dans la mobilisation ou le contrôle de la société. Arrestations et inculpations en masse (33), procès en série, fermetures de locaux, interdictions de journaux, c'est toute la panoplie policière et judiciaire qu'a déployé le gouvernement à l'encontre de ces deux bouc-émissaires, sous l'œil à peine réprobateur des autres organisations politiques et syndicales, pourtant pleinement conscientes de la gravité du malaise économique et social, comme de la nécessité de réformes...

A Casablanca, Rabat et dans les autres villes de province va s'ouvrir une longue série de procès dont le caractère expéditif visera indistinctement les manifestants et les militants syndicalistes ou politiques. Selon les sources socialistes locales, et d'après les observateurs étrangers, la police s'est chargée de faire signer, au besoin par la violence, des procès verbaux en blanc pour assimiler les militants à des émeutiers (34). Même dans les villes où aucune violence n'a été signalée, comme à Meknès, des membres de la CDT et de l'USFP ont été condamnés à des peines de prison ferme, aggravées par la Cour d'Appel... A Rabat, le procès mettant en cause M^e Benameur, ancien bâtonnier et premier responsable de l'USFP, dans la capitale, a suscité de fortes tensions, dues à la présence d'une défense vigilante et imposante (120 avocats), et a entraîné l'expulsion de cinq avocats étrangers qui avaient été acceptés comme observateurs internationaux (35). Les instances dirigeantes de la CDT et de l'USFP ont protesté vigoureusement et à plusieurs reprises contre les pratiques arbitraires et expéditives de cette parodie de justice qui « vise à décapiter leur mouvement » (36), comme en ont témoigné de nombreuses organisations syndicales et politiques internationales (37). En dépit de ces réactions et d'une défense énergique contre des accusations plus ou moins justifiées et pour la

(32) Selon la CDT, le mouvement a été également suivi à Rabat, Fès, Marrakech et dans la plupart des grandes villes où bon nombre de ses militants avaient été déjà arrêtés. Cf. *Le Monde* 29/6/1981 et 1/7/1981.

(33) Au total, plus d'une centaine de militants et responsables de la CDT dans un premier temps, puis de l'USFP. Cf. *Le Monde* 24/6.

(34) Voir *Le Monde* 2/7/1981.

(35) Voir *Le Monde* 15, 16, 18 et 25/7/1981.

(36) Communiqué du 3 juillet.

(37) Entre autres Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'Homme, les Comités de lutte contre la répression au Maroc..., cf. *Le Monde* 3/7/1981.

plupart préfabriquées, le bilan des condamnations s'est révélé sévère dans l'ensemble du pays; notamment à l'encontre des manifestants pris sur le lieu des émeutes, en flagrant délit de pillage ou de violences (38). Du côté de l'opposition, on évaluait au 1^{er} août, selon les chiffres de l'USFP, à plus de 150 le nombre de militants condamnés à des peines de prison ferme allant de 1 mois à un an et demi, voire deux ans et demi. L'ampleur comme la fermeté de ces verdicts traduisait à l'évidence la volonté délibérée du pouvoir, notamment du Ministère de l'Intérieur, de briser l'influence politique de l'opposition socialiste dont on pouvait craindre le rapide renforcement, du fait de la période de crise traversée par le Maroc et du mécontentement populaire sous-jacent. Elle révélait aussi la volonté du Palais de maintenir une certaine pression sur l'USFP sans chercher à rompre un consensus national auquel ils sont respectivement attachés pour des raisons et suivant des stratégies différentes.

En effet, le roi s'est montré assez discret vis-à-vis de l'USFP quant à ses responsabilités sur les événements et davantage préoccupé par le souci de l'associer (39) à sa nouvelle ligne saharienne défendue à Nairobi. A son retour du Sommet africain, Hassan II ira jusqu'à reconnaître la responsabilité du régime dans les événements de Casablanca (40), paraissant ainsi partager les griefs de l'USFP contre l'impéritie gouvernementale en matière économique et sociale. Cette auto-critique solennelle se faisait également l'écho des dissensions internes du Rassemblement des Indépendants, dont l'éclatement déjà consommé au niveau parlementaire, allait se traduire par la création d'un nouveau parti, quelques jours après l'annonce par le roi d'un Plan de promotion rurale et des quartiers populaires des villes (41).

B. — LE PALAIS À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE MAJORITÉ

Depuis leur Congrès constitutif d'octobre 1978, de nombreuses divergences étaient apparues au sein du mouvement, portant aussi bien sur les options politiques fondamentales (le Sahara, le développement économique...) que sur le fonctionnement de ses structures internes jugées par certains peu démocratiques, non représentatives et sans aucune vigueur. Greffées sur des rivalités personnelles, mais non dénuées d'arrière-pensées idéologiques, ces dissensions vont conduire à une première rupture du parti majoritaire, au niveau parlementaire. En effet, le 13 avril, soixante et un députés proclament dans une lettre adressée au président du Parlement, M. Dey Ould Sidi Baba, leur décision de quitter cette formation et de se constituer en groupe autonome. Tout en

(38) Des peines de cinq, dix et même vingt années de prison ont été prononcées par les tribunaux de Casablanca. Une seule Chambre aurait distribué 1 400 années de prison. Cf. *Le Monde* 15/7/1981.

(39) A. RAÏ, Président du groupe parlementaire USFP, faisait partie de la délégation marocaine à Nairobi.

(40) Discours du 8 juillet : « Nous avons laissé les bidonvilles croître à un rythme énorme, nous sommes responsables... Ce sont les habitants de la campagne qui l'ont quittée, faute d'emplois, faute d'écoles... après 25 ans d'indépendance il existe un grand déséquilibre... ».

(41) *Ibid.* Discours du 8 juillet.

affirmant leur fidélité à la Monarchie et leur attachement au souverain, les « Démocrates indépendants » entendent se démarquer de l'ancienne formation d'A. Osman ; regroupés autour de Abdelhamid El Kacimi, qui fut le porte-parole du RNI au Parlement, et qui fait déjà figure de leader du nouveau mouvement, ils se veulent les défenseurs attentifs et efficaces du « monde rural qui représente 80 % de la population marocaine », et les artisans des véritables réformes qui « doivent concerner les paysans laissés pour compte et poser le problème de l'égalité et de la justice sociale ». La nouvelle formation se considère comme l'héritière des musulmans traditionnels et des royalistes inconditionnels, et se propose de lutter contre « les privilèges, la corruption et le favoritisme ». Trois ministres en font partie, M. Arslan El Jadidi, ministre du Travail, Moussa Saadi, ministre de l'énergie et des mines, et Khali Ould Rachid, Secrétaire d'Etat aux affaires sahariennes. Parmi les dirigeants, figurent également MM. Abdelkader Benslimane et A. Belhaj respectivement ancien ministre des Finances et Professeur de Droit à la Faculté de Rabat.

Certains ont cru voir dans la création de ce parti des Indépendants Démocrates le fruit de manœuvres souterraines du Ministre de l'Intérieur, destinées à stimuler et à dynamiser l'actuelle majorité parlementaire en prévision des futures échéances électorales. Le Palais pour sa part a semblé prendre parti pour ce mouvement dont le discours à consonnance populiste lui permettait d'accréditer auprès des couches populaires urbaines et rurales une nouvelle politique d'inspiration réformiste imposée par l'échec du gouvernement subi lors des derniers événements de Casablanca. Le remaniement ministériel de novembre en témoigne largement, puisque le RNI n'y est plus représenté, après avoir refusé un nombre de portefeuilles plus réduit (5 au lieu de 7) que dans le précédent gouvernement, alors que les Indépendants Démocrates se voient attribuer en plus du travail (El Jadidi), de l'Énergie (M. Saadi) et des affaires sahariennes (Ould Rachid), le poste des Relations avec le Parlement (A. Belhaj). La grande victime de ce remaniement est le Ministre des Finances, A. Reghaye, proche de A. Osman, et qui est remplacé par un Haut Fonctionnaire M. A. Jouahri ; les dépouilles du RNI ont d'ailleurs été affectées en grande partie à des techniciens, tandis que les autres composantes de la majorité ont conservé leurs principales attributions et le même nombre de sièges, avec quelques permutations, comme celle de l'Istiqlal qui perd l'Équipement et l'Habitat mais récupère le Plan (42).

Écarté du gouvernement, le RNI reçu en audience par le Roi le 12 novembre, se voit confier la « lourde et importante mission » de devenir une « opposition constructive » pour les deux années de la législature qui est prolongée jusqu'en 1983. En même temps qu'il redéfinit ses rapports avec son ancienne majorité, le souverain s'empresse de repréciser les règles du jeu politique et notamment les limites fonctionnelles de l'opposition dans le cadre de la démocratie hassanienne. En effet, en conviant le RNI à exercer à l'intérieur des institutions une véritable opposition parlementaire, pouvant aller comme en

(42) Pour les autres changements, voir la liste complète du Gouvernement *infra* « Documents ».

Grande-Bretagne jusqu'à la formation d'une sorte de « Shadow Cabinet », le roi cherche manifestement à stigmatiser sans la nommer la pratique de l'opposition au régime et à la monarchie incarnée par l'USFP et illustrée par son retrait du Parlement. C'est pour lui l'occasion de réaffirmer son profond désaccord avec une attitude qu'il a déjà fermement condamnée comme « anti-constitutionnelle » dans son discours du 10 octobre lors de la rentrée parlementaire (43). Les élus de l'USFP ont en effet décidé de ne plus siéger au-delà de juin 1981 puisque leur parti contestait l'application à l'actuelle législature de l'allongement du mandat parlementaire approuvé par référendum en mai 1980. Il a d'ailleurs refusé de présenter des candidats, perdant ainsi un siège, lors des deux séries d'élections partielles de mai visant d'une part à pourvoir les sièges des conseillers communaux et députés de la nouvelle province saharienne d'Oued Ed Dahab et d'autre part à remplacer deux élus disparus à Boujdour et à Smara (44). Toutefois, lors de l'attaque de Guelta Zemmour, qui à leurs yeux menaçait gravement l'intégrité territoriale, les élus USFP ont décidé de réintégrer provisoirement et à titre personnel la Chambre des Représentants.

Dissensions dans la majorité, ruptures entre le roi et l'USFP, c'est donc dans un contexte politique tendu que le Premier Ministre présente son programme d'action, qui s'inscrit dans le cadre de la « relance » et des orientations prioritaires définies par le Plan Quinquennal 1981-1985 adopté en juillet. Lourde tâche pour ce nouveau gouvernement qui hérite de surcroît d'une situation économique et sociale des plus difficiles, d'un endettement extérieur préoccupant, et d'une véritable psychose de récession, générée par la thérapeutique de pause du plan de stabilisation 1978-1980. Le Ministre des Finances n'a d'ailleurs pas caché la gravité de la situation en dressant, à l'occasion de la loi de Finances 1982, le bilan officiel pour l'année écoulée : stagnation et même régression du PIB (1,6 %) inflation entre 13 et 15 %, déficit de la balance commerciale de 11 milliards, déficit budgétaire atteignant 13 % du PIB, dette extérieure évaluée à plus de 8 milliards de dollars, et réserves de change ne représentant plus que 16 jours d'importations. Le Premier Ministre a repris le même langage de vérité et fortement insisté sur les aspects vitaux et sociaux du budget 1982, comme la Défense, le sort du monde rural et la lutte contre le chômage. Le RNI, dans son nouveau rôle d'opposant, n'a pas ménagé ses critiques à l'égard de ce « Budget d'austérité et de combat contre la sécheresse » et notamment des mesures touchant l'agriculture, qui lui ont paru inadaptées à la nature de la crise de l'économie nationale et à l'ampleur des besoins. Gageons que les appels solennels du Premier Ministre à la vigilance et à la solidarité nationale trouvent un large écho dans le pays, pour aider les nouveaux responsables à redresser une économie asphyxiée par le prix de la facture pétrolière, frappée par la récession mondiale, obérée par le poids de la guerre et affectée par une sécheresse exceptionnelle.

Jean-Claude SANTUCCI*

(43) Cf. *Le Matin du Sahara*, 10/10/1981.

(44) Les résultats de ces élections ont marqué la victoire de « neutres » et une certaine poussée de l'Istiqlal.

* CRESM.